

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 08 Janvier 2015.

Convoqué par Monsieur Pierre MATHIEU, Administrateur Général et Directeur des Finances publiques du Pas de Calais, le Comité Technique Local s'est réuni le jeudi 14 Avril 2015, à 9h15 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

Le secrétariat était assuré par Didier VERMEERSCH et le secrétariat adjoint par Wilfried GLAVIEUX pour Solidaires Finances Publiques.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais, était représentée par René QUIDE membre élu titulaire, Patrice STAWSKI membre élu suppléant et Bruno DEBOMY expert.

L'ordre du jour était le suivant :

- **1) Procès verbal du CTL du 8 janvier 2015 (pour approbation) ;**
- **2) Modification des horaires d'ouverture des services au public (pour avis) ;**
- **3) Dispositif de la campagne IR/TH 2015 (pour information) ;**
- **4) Expérimentation du transfert du recouvrement des créances CFE de la DIRCOFI vers le PRS NORD (pour information) ;**
- **5) Questions Diverses ;**

En préambule à la réunion, la CGT Finances publiques a lu sa déclaration liminaire en insistant sur un des sujets inscrit à l'ordre du jour et qui concerne l'aménagement des horaires d'ouverture au public dans le département.

La CGT Finances Publiques du Pas de Calais est consciente des difficultés auxquelles sont confrontés les collègues de l'accueil et se positionne contre les réductions d'horaires d'ouverture au public.

Elle revendique une véritable politique de l'emploi.

Elle ne saurait cautionner une telle décision, qui sous couvert d'un pseudo-dialogue social, n'est en fait que le reflet des décisions de la centrale.

Pour cette raison, ses représentants voteront contre , sans participer aux débats.

➤ **1) Procès verbal du CTL du 08 janvier 2015 (pour approbation) :**

Le PV du CTL du 08 janvier 2015, en l'absence d'observations, a été adopté à l'unanimité

2) Modification des horaires d'ouverture des services au public (pour avis) ;

Pour la Direction Générale, les horaires d'ouverture des guichets des services locaux n'ont pas évolué depuis plus de dix ans et ne correspondent plus nécessairement aux besoins des usagers. Un aménagement du cadre national des horaires a été mis en place.

Pour le département du Pas de Calais, la méthodologie a été la suivante :

- Consultation des chefs de services et collaborateurs en décembre 2014.
- Mise en place et réunion de 2 groupes de travail composés de chefs de services sur Boulogne et Arras
- mise en place d'un groupe de travail destiné à informer les organisations syndicales sur le site d'Arras
- Consultation des agents .

Il en ressort les propositions suivantes :

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants.
Ouverture le matin de 8h30 à 12h15 du lundi au vendredi.
Ouverture l'après-midi de 13h30 à 16h15 le lundi et le vendredi.
Fermeture trois après-midi, les mardi, mercredi et jeudi.
- Pour les communes de moins de 10 000 habitants,
Ouverture le matin de 8h45 à 12h00 du lundi au vendredi,
Fermeture l'après-midi du lundi au vendredi.

Une particularité, la trésorerie du Touquet qui sera ouverte au public sur une base de 16 h par semaine (commune -10 000 h) en période hivernale et une base de 24 par semaine (commune + 10 000 h).

Pour la Direction cet aménagement permet de :

- limiter au maximum les déports entre services ;
- uniformiser les horaires d'ouverture au sein du département ;
- tenir compte des temps partiels
- résorber de manière plus efficace le retard accumulé...

En période d'échéance, il est proposé de revenir aux horaires habituels.

La mise en œuvre de ce dispositif est prévue pour le 1er juin.

Les débats ont été long et sans réelles avancées, puisque la Direction est restée figée sur ses positions.

Il en ressort des propositions des OS, sur la fermeture au public deux après-midi au lieu de trois, la possibilité pour le poste du Touquet et à la demande des agents de rester sur une base d'ouverture au public de 16 h,

et la demande de fermeture des services à 12h00 au lieu de 13h15 afin de laisser plus de temps aux collègues pour profiter de la pause méridienne.

A L'unanimité FO, SOLIDAIRES, UNSA-CFTC et la CGT ont voté contre.
Une seconde convocation sera proposée par la Direction dans les huit jours à venir.

La CGT se positionne contre les réductions d'horaires d'ouverture au public, consciente des difficultés auxquelles sont confrontés les collègues de l'accueil, elle revendique qu'une véritable politique de l'emploi soit mise en place à la DGFIP.

Nous n'avons pas participé aux débats et nous avons voté contre ce projet.

3) Dispositif de la campagne IR/TH 2015 (pour information):

La campagne de souscription des déclarations de revenus, constitue un temps fort pour la DDFIP dans ses relations avec ses usagers particuliers.

- En 2015 et tout particulièrement dans le département du Pas de Calais , une place toute particulière est faite à la valorisation de la déclaration en ligne et à la promotion des avantages qu'elle est censée procurer.
- Le département du Pas de Calais, en retard de 6 points par rapport aux statistiques nationales a été désigné avec quatre autres départements (Réunion, Saône et Loire, Nièvre et Seine St Denis) département Pilote.
- Mise en place à grands renforts « de matraquage publicitaire »
- , le jeudi 23 Avril au CDFP de CALAIS ;

Les enveloppes ont été remises à la poste et envoyées aux particuliers à partir du 7 Avril.

La date limite du dépôt de la déclaration papier est fixée au 19 mai.

Pour la déclaration en ligne la date limite de la déclaration est fixée au 9 juin.

Les principales nouveautés 2015 :

- Suppression de la 1ère tranche ;
- Suppression du bouquet de travaux et modification des modalités d'application du crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale (dépenses réalisés après le 01/09/2014) ;
- Investissements locatifs (loi PINEL).

Les moyens mis en œuvres :

- L'équivalent de 90 semaines d'auxiliaires ;
- Reprise du dispositif SCOOP pendant la campagne ;
- Mise en place d'ordinateurs et d'imprimantes destinés à la déclaration en ligne ;
- Les contrôleurs stagiaires formés à la déclaration en ligne, participeront à la campagne.
- Mise en place d'un module de formation...

La CGT a rendu compte des inquiétudes des agents :

- **La brochure IR 2015, non disponible dans certains sites.**
- **Aucune information, aucune formation et aucune uniformisation n'a été apportée aux agents concernant les nouveaux dispositifs de la loi de finances 2015 et la suppression partielle du bouquet de travaux.**
- **Difficultés des agents pour passer les déclarations, mise en place de codes pirates...**
- **En ce qui concerne le site de Lens, la CGT a demandé à la Direction la mise en place d'un dispositif spécifique pendant la campagne. La direction est consciente des difficultés, Lens sera le 1er site visité par Pierre MATHIEU. La borne de distribution de tickets sera déplacée pour rendre l'accueil plus fluide.**

Ce n'est pas la déclaration en ligne qui par miracle renversera toutes les difficultés rencontrées par les agents des SIP.

Une fois encore c'est la très grande conscience professionnelle des agents qui fera de cette campagne, un succès.

A condition de ne pas se mettre la pression, à condition que les chefs de services et leurs adjoints ne mettent pas une pression supplémentaire aux agents.

La Direction rappelle qu'aucun objectif de saisie n'a été demandée aux chefs de services.

4) Expérimentation du transfert du recouvrement des créances CFE de la DIRCOFI vers le PRS NORD (pour information)

- Plusieurs rapports (notamment celui de la cours des comptes) ont pointé des problématiques sur l'efficacité et l'efficience de l'ensemble de la chaîne du contrôle fiscal et plus précisément sur le recouvrement.
- Les chiffres donnés par l'administration, font état d'un taux brut de recouvrement forcé des créances fiscales oscillant entre 33 et 41%.

Champ de l'expérimentation :

- Affectation des créances de l'ensemble des brigades de la DIRCOFI au PRS de LILLE, qui prendra en charge les créances complexes et à risque. (seules les créances des professionnels recouvrées par voie d'avis de mise en recouvrement font désormais partie du périmètre de l'expérimentation ;

Préalable à la mise en place de l'expérimentation :

- Autorisation pour le comptable du PRS d'établir, de signer et de rendre exécutoire l'AMR des créances prises en charge.
- Mise en place d'un palier MEDOC et d'outils informatiques (MEDOC, MIRIAM)

Le début de l'expérimentation est prévue pour le 4 mai 2015,

Sont concernés 340 dossiers.

Pour La CGT, il n'y aura pas de simplification sur le nombre d'interlocuteurs. Pour les vérificateurs, en plus des SIE, des PRS locaux déjà existants, il y aura le PRS de LILLE.

Pour les collègues du PRS de LILLE, le nombre d'interlocuteurs s'est de ce fait multiplié, ce qui est en totale contradiction avec un des objectifs de cette expérimentation.

Autre problème, l'éloignement géographique qui générera des difficultés nouvelles pour le PRS de LILLE (relations avec les contribuables vérifiés, méconnaissance du tissu fiscal local)

.5) Questions Diverses :

- **A la question posée par la CGT lors d'un précédent CTL et concernant l'obligation, pour certains non imposables à l'impôt sur les revenus, mais redevables de la CSG et de la CRDS de régler par tiers la CSG et la CRDS, monsieur MICHAUD nous a confirmé l'obligation de régler ces taxes par tiers en vertu des articles 1600-00 C du CGI et L 136-6 du Livre de procédures de Code de Sécurité Sociale.**

- **La CGT a interrogé la direction sur le temps accordé à la formation et le temps réservé au transport pour se rendre à ces formations organisées dans des lieux de plus en plus éloignés des services.**

Dans certains services des aménagements et compensations en temps étaient accordés aux agents, une récente note de la Direction impose aux chefs de services de ne plus accorder de compensations d'horaires.

La direction refuse tout retour en arrière et demande l'application pure et simple de la note direction.

La CGT regrette cette décision qui ne va pas inciter les agents à suivre un stage de formation.

- **La CGT interpelle la Direction sur l'organisation de stages le jour d'une assemblée Générale de section, le jour de l'assemblée Générale des mutuelles...**

Pour les plans de formations, la Direction nous rappelle que les dates de stages sont choisies au moins trois mois à l'avance, sauf que pour l'assemblée des mutuelles, la décision avait été prise au mois d'octobre 2014 et la Direction n'était pas sans connaître la date des assemblées Générales des mutuelles...

Nous espérons que l'an prochain, il n'y aura plus de stage le jour d'une Assemblée Générale qu'elle qu'elle soit.